



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2002

PR-166 A1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la délibération adoptée le 24 janvier 2000 par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif (PR-20);

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

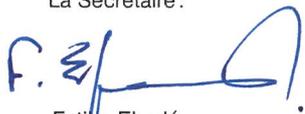
Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones N° 28988-222 au lieu-dit campagne Rigot sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public d'enseignement secondaire.

Art. 2. – Les deux baraquements situés à côté de la Villa Rigot et utilisés par des organismes dépendant de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales devront être démolis dès l'achèvement de la construction destinée à la bibliothèque de l'institut, laquelle devra être conçue de manière à offrir également les locaux de remplacement pour les organismes précités.

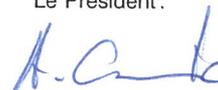
Art. 3. – Une réserve pour zone d'utilité publique située sur l'emplacement actuel des tennis et dans la limite de ceux-ci, à destination d'un futur musée d'ethnographie, est créée. Cette réserve est abrogée d'office en cas de réalisation du musée ailleurs.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Fatima Eberlé

Le Président :


Alain Comte